

AU/31/1.7.1/20230222/17

OBJET : Avenant au marché public de travaux concernant l'aménagement d'un poste de police municipale

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions municipales n° AU/31/1.1.3/20220525/54 et n° AU/31/1.1.3/20220608/65 relatives à la signature de marchés publics de travaux ayant pour objet l'aménagement d'un poste de police municipale;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20221124/168 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise RP MACONNERIE pour le lot n° 2 des travaux (démolitions - gros œuvre) ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

CONSIDERANT que les travaux du lot électricité ne comprennent pas l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion qui fera l'objet d'un marché spécifique conclu sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il est néanmoins opportun, et économiquement plus avantageux, de réaliser, dans le cadre des travaux d'électricité, la mise en place des fourreaux aiguillés qui seront nécessaires au déploiement des réseaux câblés de l'alarme anti-intrusion ;

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires constituent une modification de faible montant du marché public conclu avec l'entreprise titulaire du lot électricité, au sens de l'article R2194-8 du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 au marché public conclu avec l'entreprise TD ELEC pour le lot n° 10 des travaux d'aménagement d'un poste de police municipale :

- dont l'objet est la réalisation de travaux supplémentaires consistant en la mise en place de fourreaux aiguillés de diamètre adapté pour les réseaux câblés de l'alarme intrusion ;

- dont l'incidence financière est la suivante : + 770,00 euros HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 1,61%, ce qui porte le nouveau montant du marché à 48 736,50 euros HT.

Article 2 : Le nouveau montant total des marchés publics de travaux conclu pour ce projet s'élève donc à 652 111,64 euros HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 22 février 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 1.03.2023

Publié le : 1.03.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX